



COLLECTE, TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION



SOMMAIRE

Employeurs et emplois

- Principaux secteurs employeurs
- Situation de l'emploi

Exposition aux risques professionnels

- Estimation de l'exposition aux familles de risque
- Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur
- Les écarts significatifs d'exposition aux risques

Les accidents du travail

- Les données générales
- Les accidents du travail par tranche d'âge

Les maladies professionnelles

- Données générales
- Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Les licenciements pour inaptitude

- Données générales
- Taux d'inaptitude

ATTENTION. Les données sur l'exposition aux risques professionnels et les maladies professionnelles par tableau portent sur un secteur agrégé à un niveau supérieur comprenant également la production et distribution d'eau et la dépollution et comptant au total 17 172 salarié.es.



COLLECTE, TRAITEMENT, ÉLIMINATION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION

Principaux secteurs d'activité employeurs

Récupération des déchets triés
 Collecte des déchets non dangereux
 Traitement et élimination des déchets non dangereux
 Traitement et élimination des déchets dangereux
 Liste exhaustive : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>

Situation de l'emploi

En Auvergne-Rhône-Alpes (secteur privé - 2016) :	Tous secteurs confondus	Rang du secteur (sur 88)
10 322 salarié.es <i>21% de femmes et 79% d'hommes</i>		51ème
Poids du secteur dans l'emploi total : 0,5% Poids du secteur dans l'emploi intérimaire (ETP*) : 1%		
Salarié.es en contrat à durée limitée (CDD, intérim, alternance...)	11%	17%
Salarié.es à temps partiel	8%	20%
Taux d'emploi de travailleur.ses handicapé.es (2017)	4,9%	3,6%
Taux d'emploi d'apprenti.es	2%	3%
		35ème
		63ème
		7ème
		65ème

*équivalent temps plein

COLLECTE, TRAITEMENT, ÉLIMINATION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION



Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Estimation de l'exposition aux familles de risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)	
	Production et distribution d'eau ; assainissement, <u>gestion des déchets</u> et dépollution	Tous secteurs
Contraintes de temps de travail	92%	94%
<i>Au moins 3 contraintes de temps de travail</i>	43%	45%
Contraintes de rythme de travail	95%	94%
<i>Au moins 3 contraintes de rythme de travail</i>	23%	35%
Contraintes ou ambiances physiques	87%	83%
<i>Au moins 3 contraintes physiques</i>	58%	37%
Agents chimiques	41%	33%
<i>Agents chimiques CMR</i>	21%	12%
Agents biologiques	43%	21%

Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur

Auvergne-Rhône-Alpes 2017		Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution					
Secteurs d'activité (NA 38)							
Risques à plus fort taux d'exposition		Rythme imposé	Dépass.t de l'horaire officiel	Obligation de se dépêcher	Contraintes posturales et articulaires	Horaires atypiques	Nuisances sonores
Taux d'exposition tous secteurs confondus		82%	77%	79%	70%	56%	33%
Taux d'exposition du secteur		87%	81%	70%	73%	53%	53%
Taux d'exposition par sexe	Hommes	85%	82%	73%	79%	60%	61%
	Femmes	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Taux d'exposition par âge	Moins de 30 ans	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	30 à moins de 50 ans	93%	88%	75%	77%	54%	57%
	50 ans et plus	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Taux d'exposition dans les principales familles professionnelles du secteur <i>(données nationales)</i>	Conducteurs de véhicules	71%	62%	71%	77%	71%	31%
	Agents d'entretien	60%	51%	58%	91%	64%	20%
	Techniciens / AM de la maintenance	89%	88%	87%	76%	55%	60%
	ONQ des industries de process	90%	42%	78%	98%	63%	72%
	Techniciens des serv adm, compt, fin	85%	81%	80%	52%	28%	12%
Techniciens / AM du BTP	83%	86%	89%	56%	22%	28%	
Taux d'exposition par taille de l'établissement	Moins de 10 salariés	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	10 à 49 salariés	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	50 à 249 salariés	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	250 à 499 salariés	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	500 salariés ou plus	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

COLLECTE, TRAITEMENT, ÉLIMINATION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION



Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Les écarts significatifs d'exposition aux risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)		
	Production et distribution d'eau ; assainissement, <u>gestion des déchets</u> et dépollution	Tous secteurs	Ecart
Nuisances thermiques	49%	20%	+29
Nuisances sonores	53%	33%	+20
Conduite	52%	34%	+18
Manutention manuelle de charges	50%	35%	+15
Machines et outils vibrants	29%	15%	+14
Déplacements avec dénivelé importants	12%	4%	+8

Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

Secteurs d'activité (NAF 88)		Année 2012			Année 2016		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'AT en 1ère indemnisation	Collecte, traitement, élimination des déchets ; récupération	56	699	755	57	634	691
	Tous secteurs	27 880	61 166	89 046	29 274	55 418	84 692
Indice de fréquence	Collecte, traitement, élimination des déchets ; récupération	25,5	88,9	75,0	26,1	77,9	66,9
	Tous secteurs	26,3	57,8	39,9	27,2	51,5	37,0
Taux de fréquence	Collecte, traitement, élimination des déchets ; récupération	15,5	42,3	37,5	15,9	41,4	36,5
	Tous secteurs	19,3	28,8	24,9	19,0	25,6	22,9
Taux de gravité	Collecte, traitement, élimination des déchets ; récupération	1,3	2,8	2,5	1,1	3,5	3,0
	Tous secteurs	1,4	1,9	1,7	1,5	1,8	1,7
Indice de gravité	Collecte, traitement, élimination des déchets ; récupération	11,6	42,3	36,8	7,5	48,1	40,4
	Tous secteurs	12,2	23,8	19,1	10,1	20,2	16,0

Evolution entre 2012 et 2016

Secteurs d'activité (NAF 88)		Femmes	Hommes	Total
Nombre d'AT en 1ère indemnisation	Collecte, traitement, élimination des déchets ; récupération	+ 2%	- 9%	- 8%
	Tous secteurs	+ 5%	- 9%	- 5%
Taux de fréquence	Collecte, traitement, élimination des déchets ; récupération	+ 3%	- 2%	- 3%
	Tous secteurs	- 1%	- 11%	- 8%
Indice de gravité	Collecte, traitement, élimination des déchets ; récupération	- 35%	+ 14%	+ 10%
	Tous secteurs	- 17%	- 15%	- 16%

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Accidents du travail par tranche d'âge

	Répartition des effectifs du secteur (2016)					Tous secteurs (2016)	AT en 1ère indemnisation (2016)			
	par sexe		par tranche d'âge				Nombre			Répartition
	femmes	hommes	femmes	hommes	total		total	femmes	hommes	Total
Total	21%	79%	100%	100%	100%	100%	57	634	691	100%
- 20 ans	32%	68%	1%	1%	1%	2%	0	10	10	1%
20 à 29 ans	21%	79%	16%	15%	15%	21%	14	144	158	23%
30 à 39 ans	23%	77%	27%	25%	25%	24%	18	157	175	25%
40 à 49 ans	21%	79%	29%	30%	30%	26%	10	182	192	28%
50 à 59 ans	19%	81%	23%	27%	26%	23%	15	131	146	21%
60 ans et plus	30%	70%	5%	3%	3%	4%	0	10	10	1%

	Taux de fréquence			Indice de gravité		
	Année 2016			Année 2016		
	femmes	hommes	Total	femmes	hommes	Total
Total	15,9	41,4	36,5	7,5	48,1	40,4
- 20 ans	0,0	107,0	87,7	0,0	0,0	0,0
20 à 29 ans	24,7	63,5	55,7	21,2	12,3	14,1
30 à 39 ans	18,0	43,4	37,9	0,0	19,9	15,6
40 à 49 ans	9,5	38,0	32,9	6,7	78,4	65,5
50 à 59 ans	18,4	32,1	29,8	9,8	62,2	53,5
60 ans et plus	0,0	20,6	16,3	0,0	16,5	13,0

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

COLLECTE, TRAITEMENT, ÉLIMINATION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION



Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution par tranche d'âge entre 2012 et 2016

	Nombre d'accidents du travail			Taux de fréquence			Indice de gravité		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Total	<i>ns</i>	- 9%	- 8%	<i>ns</i>	- 2%	- 3%	<i>ns</i>	+ 14%	+ 10%
- 20 ans	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
20 à 29 ans	<i>ns</i>	- 16%	- 15%	<i>ns</i>	- 5%	- 4%	<i>ns</i>	- 39%	- 18%
30 à 39 ans	<i>ns</i>	- 16%	- 11%	<i>ns</i>	- 6%	- 1%	<i>ns</i>	- 8%	- 19%
40 à 49 ans	<i>ns</i>	- 12%	- 16%	<i>ns</i>	+ 1%	- 5%	<i>ns</i>	+ 14%	+ 8%
50 à 59 ans	<i>ns</i>	+ 17%	+ 22%	<i>ns</i>	+ 2%	+ 5%	<i>ns</i>	+ 25%	+ 27%
60 ans et plus	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

ns = non significatif car moins de 100 répondants à l'enquête

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

Secteurs d'activité (NAF 88)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2012)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2016)	Evolution des MP en 1ère indemnisation 2012/2016	Poids du secteur dans le total des MP imputables (2016)	Poids du secteur dans l'emploi total (2016)
Collecte, traitement, élimination des déchets; récupération	23	33	ns	1%	0,5%
Tous secteurs	5 937	5 861	-1%		

ns = non significatif car moins de 100 répondants à l'enquête

Secteurs d'activité (NAF 88)	Part des femmes dans les MP en 1ère indemnisation (2016)	Part des femmes dans les AT en 1ère indemnisation (2016)	Part des femmes dans l'effectif salarié (2016)
Collecte, traitement, élimination des déchets; récupération	27%	9%	21%
Tous secteurs	48%	35%	47%

Secteurs d'activité (NAF 88)	Journées d'arrêt								
	Année 2012			Année 2016			Evolution 2012/2016		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Collecte, traitement, élimination des déchets; récupération	2 381	4 903	7 284	2 424	4 895	7 319	+ 2%	0%	0%
Tous secteurs	699 578	688 315	1 387 893	730 029	732 411	1 462 440	+ 4%	+ 6%	+ 5%

COLLECTE, TRAITEMENT, ÉLIMINATION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION



Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les troubles musculo-squelettiques

Secteurs d'activité (NAF 38)	Nombre de MP en 1ère indemnisation Troubles musculo-squelettiques (Tableaux 57 69 79 97 98)								
	Année 2012			Année 2016			Evolution 2012/2016		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Production et distribution d'eau; assainissement ; gestion des déchets et dépollution	27	(s)	31	34	9	43	ns	ns	ns
Tous secteurs	2 406	2 245	4 651	2 397	2 246	4 643	0	0	0

ns = non significatif car moins de 100 répondants à l'enquête

(s) = secret statistique car moins de 5 individus

COLLECTE, TRAITEMENT, ÉLIMINATION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION



Licenciements pour inaptitude

Sources: Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes - SISP 2016 / Recensement de la population 2016

Champ: Demandeurs d'emploi et actifs ayant un emploi, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

	Nombre d'inscriptions suite à licenciement pour inaptitude						Evolution totale 2016-2019	Poids du secteur dans les inscriptions (2016)	Poids du secteur dans les inscriptions (2019)	Poids du secteur dans l'emploi total (2016)
	2016			2019						
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total				
Collecte, traitement, élimination des déchets; récupération	19	49	68	14	71	85	ns	1%	1%	0,5%
Tous secteurs (1)	5 390	4 627	10 017	6 995	5 508	12 503	+ 25%			

ns = non significatif car moins de 100 personnes concernées

Taux d'inaptitude

	Taux d'inaptitude selon le sexe (2016)		
	Femmes	Hommes	total
Collecte, traitement, élimination des déchets; récupération	0,9%	0,6%	0,7%
Tous secteurs	0,5%	0,4%	0,4%

Ecart significatif secteur/tous secteurs

	Taux d'inaptitude selon l'âge (2016)					
	Personnes de 20 à 29 ans	Personnes de 30 à 39 ans	Personnes de 40 à 49 ans	Personnes de 50 à 59 ans	Personnes de 60 ans et plus	Total
Collecte, traitement, élimination des déchets; récupération	0,2%	0,5%	0,7%	1,0%	1,2%	0,7%
Tous secteurs	0,2%	0,4%	0,4%	0,6%	1,3%	0,4%

(1) Le sexe ou le secteur d'activité n'est pas renseigné pour 1% des inscrits

* Taux d'inaptitude = Nombre d'inscriptions à Pôle Emploi suite à un licenciement pour inaptitude dans l'année / Actifs ayant un emploi au 1er janvier

Les enseignements (1/2)

Le secteur de la collecte, traitement, élimination des déchets; récupération compte 10 322 salarié.es dans la région ARA en 2016, soit 0,5% de l'emploi total. Il est fortement masculinisé (79% d'hommes) et la part des salarié.es de 40 ans et plus est légèrement plus élevée qu'en moyenne régionale (59% contre 53%). Il recourt peu aux contrats à durée limitée (11%) et au temps partiel (8% des emplois). Le taux d'emploi des personnes handicapées est par ailleurs le 7^{ème} de la région (4,9% des emplois en 2017).

Un cumul de contraintes physiques plus fréquent dans le secteur de la gestion des déchets qu'en moyenne

Regroupé avec les secteurs de la dépollution et de la production et distribution d'eau, le secteur forme un ensemble où les contraintes de temps de travail, de rythme de travail et les contraintes physiques concernent environ 9 salariés sur 10. Le cumul de trois contraintes physiques minimales caractérise cet ensemble (58% des salariés contre 37% en moyenne régionale). Les contraintes posturales et articulaires sont fréquentes (73% des salariés) mais le secteur se caractérise surtout par une exposition bien plus forte qu'en moyenne aux nuisances thermiques (49%, +29 points) et sonores (53%, +20 points), à la conduite de véhicules ou d'engins (52%, +18 points), à la manutention manuelle de charges (50%, +15 points) ou aux machines et outils vibrants (29%, +14 points). On note aussi une

exposition plus forte aux agents chimiques dans le secteur (41%, +8 points), y compris aux produits cancérigènes (21%, +9 points), et aux agents biologiques (43%, +22 points).

D'après les données nationales, outre les conducteur.rice.s de véhicules, les agent.es d'entretien (67% de femmes) et les ouvrier.es non qualifié.es (ONQ) des industries de process (60% d'hommes) occupent une majorité des emplois. Leur taux d'exposition aux contraintes posturales et articulaires est au sommet (91% et 98%) et leurs horaires souvent atypiques (64% et 63%). Les ONQ des industries de process sont 72% à être exposé.es aux nuisances sonores..

Un secteur où les séquelles physiques permanentes des accidents du travail ont un niveau élevé et en progression depuis 2012

En 2016, 691 accidents du travail (AT) imputables au secteur de la collecte, traitement, élimination des déchets; récupération ont fait l'objet d'une première indemnisation. Cela place le secteur dans les 10 secteurs de plus de 10 000 salariés où la part des accidents ramenés aux heures de travail est la plus élevée en région (taux de fréquence (TF) = 36,5 contre 22,9 en moyenne régionale). La part des jours d'arrêt générés suite à un AT est également supérieure à la moyenne (taux de gravité (TG) = 3,0 contre 1,7), ainsi que les séquelles physiques permanentes pour



Les enseignements (2/2)

les femmes (indice de gravité (IG) = 40,4 contre 16). Seuls les secteurs des travaux de construction spécialisés et des transports terrestres et transport par conduites présentent un niveau de séquelles physiques permanentes plus élevé. C'est dans la tranche d'âge de 40 à 59 ans que l'on trouve l'indice de gravité le plus élevé.

Entre 2012 et 2016, le nombre d'AT a baissé de 8% et le taux de fréquence des AT a reculé de 3%. Toutefois, la gravité des AT reste de mise avec un accroissement de 10% des séquelles physiques permanentes. Par ailleurs, la tranche d'âge de 50-59 ans fait exception à ces différentes baisses. Le taux de fréquence a cru de 5% et l'indice de gravité de 27%.

Le nombre de maladies professionnelles (MP) en 1^{ère} indemnisation imputable au secteur est de 33 en 2016. Le nombre de jours d'arrêt engendrés par les MP est resté stable par rapport à 2012.

Un taux d'inaptitude plus élevé qu'en moyenne entre 40 et 59 ans

Même s'il est difficile de savoir la part qui est d'origine professionnelle et qu'il faut donc en relativiser la portée, les inaptitudes au poste prononcées par les médecins du travail peuvent donner un indice de l'état des conditions de travail dans un secteur d'activité par leur volume et leur tendance sur longue

période. Elles sont abordées ici au travers des inscriptions à Pôle emploi suite à licenciement pour ce motif générées par un secteur d'activité. En 2016, 68 personnes issues du secteur de la collecte, traitement, élimination des déchets; récupération se sont inscrites suite à un licenciement pour inaptitude. Elles sont 85 en 2019. Le secteur représente 0,7% de ce type d'inscription.

Le fait de rapporter les personnes inscrites à Pôle emploi suite à licenciement pour inaptitude dans l'année au nombre d'actifs en emploi au 1er janvier est une façon d'estimer les secteurs où le risque d'inaptitude est le plus fréquent. Le taux d'inaptitude ainsi mesuré en 2016 est supérieur à celui de l'ensemble des secteurs (0,7% contre 0,4%). Il augmente en fonction de l'avancée en âge des salariés de 0,2% à moins de 29 ans à 1,2% pour les salariés de 60 ans et plus. L'écart par rapport à la moyenne régionale se fait entre 40 et 59 ans.